



REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES ADMINISTRATIFS

La fiche de paie contient les éléments constitutifs suivants

1. **Traitement brut mensuel** = indice de rémunération X valeur du point (4,6860 € à compter du 01/02/2017).
2. **Retenue pension civile** : calculée en multipliant le traitement brut par le taux de pension applicable pour l'année civile en cours. Le taux 2019 est de 10,83 %.
3. **Traitement brut NBI** : calculé en multipliant le nombre de points de NBI par la valeur mensuelle du point d'indice.
4. **Indemnité de résidence** : 0%, 1% ou 3% du traitement brut selon la zone territoriale d'affectation.
5. **Supplément familial de traitement** : le montant varie en fonction du nombre d'enfants à charge.
6. **Indemnité compensatrice (CSG)** : calculée sur le revenu brut perçu l'année précédente divisé par 12 pour le ramener à un revenu mensuel, ensuite multiplié par un coefficient de 0,76 %.
7. **Contribution Sociale Généralisée (CSG) non déductible** : calculée en appliquant un coefficient de 2,4% à une assiette représentant 98,25 % de tous les éléments de rémunération (traitement brut, NBI, IR, SFT, IFSE, indemnité dégressive, transfert primes/points...).
8. **Contribution Sociale Généralisée (CSG) déductible** : calculée en appliquant un coefficient de 6,8 % à une assiette représentant 98,25 % de tous les éléments de rémunération (traitement brut, NBI, IR, SFT, IFSE, indemnité dégressive, transfert primes/points...).
9. **Contribution de Réduction de la Dette Sociale (CRDS)** : calculée en appliquant un coefficient de 0,5 % à une assiette représentant 98,25 % de tous les éléments de rémunération (traitement brut, NBI, IR, SFT, IFSE, indemnité dégressive, transfert primes/points...).
10. **Régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique** : calculé en appliquant un coefficient de 5% à une assiette représentant l'IR, le SFT et les primes et indemnités dans la limite de 1 % du traitement brut.
11. **Transfert primes/points** : Résulte de la diminution des indemnités et de leur transfert vers le traitement indiciaire.



Indemnité de résidence	
Zone	Taux
1	3 %
2	1 %
3	0 %

Supplément familial de traitement				
Nombre d'enfants	Part fixe	Part proportionnelle au traitement brut	Montants mensuels planchers	Montants mensuels plafonds
1	2,29 €	/	2,29 €	2,29 €
2	10,67 €	3 %	73,79 €	111,47 €
3	15,24 €	8 %	183,56 €	284,03 €
Par enfant supplémentaire	4,54 €	6 %	130,81 €	206,17 €



REVALORISATION DE L'IFSE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Suite à mobilité

Mobilité sur le même périmètre	Montant
Latérale (3 ans d'affectation sur précédent poste)	500 €
Ascendante (groupe 2 vers le groupe 1) le temps passé dans le poste précédent, hors restructuration, doit être de 3 ans	1 000 €
Descendante	Montant conservé

De l'administration centrale vers les services déconcentrés	Montant
Latérale moins de 3 ans sur le poste	Montant conservé
Latérale 3 ans sur le poste (1)	500 €
Ascendante (groupe 2 vers le groupe 1) (1)	1 000 €
Descendante	Montant conservé

Des services déconcentrés vers l'administration centrale	Montant
Latérale (1)	1 500 €
Ascendante (groupe 2 vers le groupe 1) (1)	2 000 €
Descendante (1)	1 000 €

(1) dans la limite du montant moyen du groupe IFSE du poste d'affectation

Suite à avancement

Suite à avancement de grade	Montant
AAP 2 ou AAP 1	750 €

Suite à avancement dans le corps des SA	Administration centrale	Services déconcentrés
Le montant de l'IFSE sera de	10 200 €	7 300 €



REVALORISATION DE L'IFSE DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS

Suite à mobilité

Mobilité sur le même périmètre	Montant
Latérale	750 €
Ascendante (vers un groupe immédiatement supérieur) (1)	1 250 €
Ascendante avec saut de groupe (1)	2 500 €
Descendante (2)	Montant conservé

(1) le temps passé dans le poste précédent, hors restructuration, doit être de 3 ans

(2) y compris latérale avec moins de 3 ans dans le poste

De l'administration centrale vers les services déconcentrés	Montant
Latérale moins de 3 ans sur le poste	Montant conservé
Latérale 3 ans sur le poste (1)	750 €
Ascendante (groupe immédiatement supérieur) (1)	1 250 €
Ascendante avec saut de groupe (1)	2 500 €
Descendante	Montant conservé

Des services déconcentrés vers l'administration centrale	Montant
Latérale (1)	1 850 €
Ascendante (groupe immédiatement supérieur) (1)	2 350 €
Ascendante avec saut de groupe (1)	3 600 €
Descendante (1)	1 100 €

(1) dans la limite du montant moyen du groupe IFSE du poste d'affectation

Suite à avancement

Suite à avancement de grade	Montant
De SA vers SACS	1 000 €
De SACS vers SACE	1 500 €

Suite à avancement de corps	Montant
Attaché d'administration	2 000 €



REVALORISATION DE L'IFSE DES ATTACHES D'ADMINISTRATION

Suite à mobilité

Mobilité sur le même périmètre	Montant
Latérale au sein des groupes 4, 3 et 2	1 000 €
Latérale au sein du groupe 1	1 500 €
Ascendante vers le groupe 1	1 500 €
Ascendante du groupe 2 vers le 1	2 000 €
Ascendante du groupe 4 vers le 2	3 000 €
Ascendante du groupe 3 vers le 1	3 500 €

De l'administration centrale vers les services déconcentrés	Montant
Latérale moins de 3 ans sur le poste	Montant maintenu
Latérale 3 ans sur le poste au sein des groupes 4, 3 et 2 (1)	1 000 €
Latérale 3 ans sur le poste au sein du groupe 1 (1)	1 500 €
Ascendante vers les groupes 3 et 2 (1)	1 500 €
Ascendante vers le groupe 1 (1)	2 000 €
Ascendante avec saut de groupe 4 vers 2	3 000 €
Ascendante avec saut de groupe 3 vers 1	3 500 €
Descendante	Montant maintenu

(1) dans la limite du montant moyen du groupe IFSE du poste d'affectation

Des services déconcentrés vers l'administration centrale	Montant
Latérale groupe 4, 3 et 2 (1)	2 500 €
Latérale groupe 1	3 000 €
Ascendante vers le groupe 2 et 3 (1)	3 000 €
Ascendante vers le groupe 1 (1)	3 500 €
Descendante (1)	1 500 €

(1) dans la limite du montant moyen du groupe IFSE du poste d'affectation

Suite à avancement

Suite à avancement de grade	Montant
De AAE vers APA	3 000 €
De APA vers AAEHC	4 000 €



TRESOR PUBLIC

DRFIP75

BULLEIN DE PAYS
MOIS DE JANVIER 2019

N° ORDRE
TEMPS DE TRAVAIL

Tout renseignement relatif au contenu de ce bulletin de paye doit être demandé au service gestionnaire indiqué ci-dessous. Rappelez votre numéro d'identification.

SECTION POSTE		AFFECTATION 203176 F07075		LIBELLE				DIPET 13002046400017	
IDENTIFICATION N° MIN N° BUREAU CLE N° DOS		GRADE ATTACHE ADM. ETAT		ENFANTS A CHARGER 03	EDP 09	INDICE OU N° HEURES 0595	TAUX CHARGES DU COT 025	TEMPS PARTIEL	

CODE	ELEMENTS	AVALER	ADEJURE	DE INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	2 788,18		
101050	RETENUE PC		301,96	
101053	RETENUE PC NBI		12,69	
101070	TRAITEMENT BRUT N.B.I.	117,15		
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE	87,15		
104000	SUPP FAMILIAL TRAITEMENT	247,86		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	34,46		
201793	I.F.S.E.	1 325,79		
202206	IND. COMPENSATRICE CSG	37,36		
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		107,78	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE		305,38	
401501	C.R.D.S.		22,45	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			152,53
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			14,53
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			8,72
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON			281,82
411050	CONTRIB.PC			2 071,06
411053	CONTRIB.PC NBI			87,02
411058	CONTRIBUTION ATI			9,30
501080	COT SAL RAFF		27,88	
501180	COT PAT RAFF			27,88
554500	COT PAT VST TRANSPORT			85,71
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS		32,42	
011100	NET A PAYER AVANT PAS			3 827,19
558000	PRELEVEMENT A LA SOURCE TX PERSONNALISE 8,30		325,61	

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

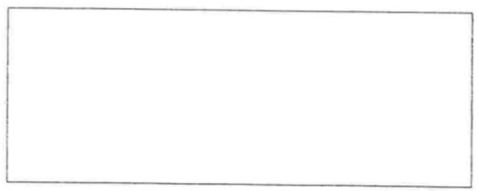
NUMERO SECURITE SOCIALE	7 343,90	TOTAUX CHARGES	4 637,75	1 136,17	2 738,57
BASE D'IMPOT	2 905,33	NET A PAYER	3 501,58 €		

BASE D'IMPOT	2 905,33
RESTANT SPECIFIQUE DE L'IMPOT	3 922,96
RESTANT SPECIFIQUE DU MOIS	3 922,96

AGENT COMPTABLE

25 JANVIER 2019

FR76 1751 5900 37 659
CAISSE D'EPARGNE ILE DE



MINISTRE DE LA DEFENSE
ET DES VETERANES
Direction des Ressources Humaines et du Travail